

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au

Règlement (CE) No. 1907/2006

Dénomination commerciale: **MICROFLY**

Date d'établissement: **2.2.2018** · Date de révision: **8.3.2018** · Version: **2**

## RUBRIQUE 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

### 1.1. Identificateur de produit

Dénomination commerciale

**MICROFLY**



chemius.net/kEP23

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

Insecticide.

Utilisations déconseillées

Non destiné à être utilisé en agriculture.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Importateur/fournisseur

BLEU LINE s.r.l.

Adresse: Via Virgilio 28 - Z.I. Villanova , 47122 Forlì (FC), Italy

Tel: +39 0543 754430

Fax: +39 0543 754162

E-mail: bleuline@bleuline.it

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

numéro de téléphone hors horaires de bureau

112

Importateur/fournisseur

/

n° : **Numéro ORFILA (INRS):** +33 (0)1 45 42 59 59

## RUBRIQUE 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Acute Tox. 4; H302 Nocif en cas d'ingestion.

Aquatic Acute 1; H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Aquatic Chronic 1; H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au

Règlement (CE) No. 1907/2006

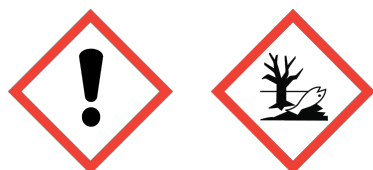
... suite de la page précédente

Dénomination commerciale: **MICROFLY**

Date d'établissement: **2.2.2018** · Date de révision: **8.3.2018** · Version: **2**

## 2.2 Éléments d'étiquetage

### 2.2.1. Étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]



Mention(s) d'avertissement: **attention**

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH208 Contient du (de la) Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazole-3-one (EINECS 247-500-7) et de 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one (EINECS 220-239-6) (3:1); 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique..

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire l'étiquette avant utilisation.

P264 Se laver mains soigneusement après manipulation.

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P301 + P312 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

P391 Recueillir le produit répandu.

P501 Eliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

### 2.2.2. Contient:

Cyperméthrine (cis/trans 40/60) (CAS: 52315-07-8, EC: 257-842-9, Index: 607-421-00-4)

### 2.2.3. Dispositions particulières:

Danger spécifique inconnu ou non anticipé.

## 2.3. Autres dangers

Le produit ne contient pas de substances qui sont classées comme persistantes, toxiques ou accumulables (PBT) ou très persistantes, très toxiques ou très accumulables (vPvB) dans une concentration supérieure à 0,1%.

## RUBRIQUE 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### Description du produit

Mélange d'insecticides et d'excipients.

### 3.1. Substances

Pour les mélanges voir 3.2.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au

Règlement (CE) No. 1907/2006

... suite de la page précédente

Dénomination commerciale: **MICROFLY**

Date d'établissement: **2.2.2018** · Date de révision: **8.3.2018** · Version: **2**

## 3.2. Mélanges

Nom	CAS EC Index	%	Classification conformément au règlement (CE) n° 1278/2008 (CLP)	Numéro d'enregistrement REACH
Cyperméthrine (cis/trans 40/60)	52315-07-8 257-842-9 607-421-00-4	10	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H332 STOT SE 3; H335 Aquatic Acute 1; H400 [M=100] Aquatic Chronic 1; H410 [M=10.000]	-
Sel aminé de phosphate éther de polyarylphténil	105362-40-1 600-650-0 -	4-4,5	Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319	-
chlorure de calcium	10035-04-8 233-140-8 -	2-2,5	Eye Irrit. 2; H319	01-2119494219-28
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	2634-33-5 220-120-9 613-088-00-6	<0,05	Acute Tox. 4; H302 Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1; H317 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Acute 1; H400	-
Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazole-3-one (EINECS 247-500-7) et de 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one (EINECS 220-239-6) (3:1)	55965-84-9 611-341-5 613-167-00-5	<0,0015	Acute Tox. 3; H301 Acute Tox. 3; H311 Skin Corr. 1B; H314 Skin Sens. 1; H317 Acute Tox. 3; H331 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	-

## RUBRIQUE 4. PREMIERS SECOURS

### 4.1. Description des premiers secours

#### Notes générales

En cas de doute ou de malaise général consulter immédiatement un médecin. Montrer la fiche de sécurité ou l'étiquette au médecin. Ne donnez rien à manger ou à boire à l'accidenté inconscient. Mettez l'accidenté sur le côté et libérez ses voies respiratoires.

Ne pas intervenir si vous risquez votre santé ou si vous n'êtes pas dûment qualifié.

#### Après inhalation

Sortez l'accidenté à l'air frais – quittez la région intoxiquée. Si les symptômes persistent, consultez un médecin.

#### Après contact cutané

Rincez les parties du corps qui étaient en contact avec la formule avec beaucoup d'eau et avec du savon. Enlevez les vêtements et les chaussures pollués. Si les symptômes persistent, consultez un médecin.

#### Après contact oculaire

Si la victime porte des lentilles de contact, retirez-les obligatoirement. Rincez les yeux ouverts avec beaucoup d'eau immédiatement, sous les paupières aussi. Protéger l'oeil avec un bandage ou un pansement stériles. Recourir à une assistance médicale. Ne pas utiliser de médicaments ou d'onguent ophtalmiques ; avant utilisation consulter un ophtalmologue.

#### Après ingestion

Ne pas inciter de vomissement ! Consultez immédiatement un médecin !

## 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

### Inhalation

Des symptômes tel que des maux de tête, des vertiges, des nausées ou une perte de conscience peuvent apparaître suite à l'inhalation de vapeurs à concentrations élevées.

### En contact avec la peau

Une irritation légère peut se produire en contact avec la peau.

Une exposition prolongée et répétée peut entraîner le dégraissage de la peau et une dermatite de contact non allergique.

### En contact avec les yeux

Une irritation peut se produire en contact avec les yeux.

Le produit peut provoquer des lésions de la cornée.

### Ingestion

Nocif pour la santé.

L'ingestion peut causer des nausées, des vomissements, des fatigues, des crampes et des difficultés respiratoires.

Peut provoquer des douleurs abdominales.

Le produit peut entraîner une irritation de l'appareil digestif.

Le produit peut provoquer une dépression du système nerveux central.

Si le produit pénètre dans les poumons il peut provoquer une pneumonie chimique.

## 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter symptomatique.

## RUBRIQUE 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés

Dioxyde de carbone, extincteur à poudre, extincteur à eau pulvérisée, mousse résistant à l'alcool.

#### Agents d'extinction inappropriés

Eau pulvérisée directe. En général, l'eau n'est pas recommandée parce qu'elle peut être inefficace ; elle peut être utilisée pour refroidir les récipients exposés au feu et pour disperser les vapeurs.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

#### Produits de combustion dangereux

Des gaz toxiques peuvent se dégager en cas d'incendie, empêcher l'inhalation des gaz/fumées.

### 5.3. Conseils aux pompiers

#### Mesures de protection

N'inhalez pas les fumées/gaz qui se dégagent pendant l'incendie ou le réchauffement. Ne pas intervenir si vous risquez votre santé ou si vous n'êtes pas dûment qualifié. Refroidissez les récipients qui ne sont pas en flamme avec de l'eau et les éloigner de la région de l'incendie si possible.

#### Équipement de protection pour les sapeurs-pompiers

L'équipement de protection complet avec l'appareil respiratoire isolant.

#### Informations supplémentaires

L'eau contaminée utilisée pour l'extinction doit être collectée séparément et ne doit pas pénétrer dans le système d'égouts. Évacuez l'eau d'incendie contaminée et les résidus d'incendie conformément aux règlements officiels.

## RUBRIQUE 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

##### **Équipements de protection**

Portez l'équipement de protection personnel (chapitre 8).

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au

Règlement (CE) No. 1907/2006

... suite de la page précédente

Dénomination commerciale: **MICROFLY**

Date d'établissement: **2.2.2018** · Date de révision: **8.3.2018** · Version: **2**

## Mesures d'urgence

Assurez une ventilation adéquate. Agissez uniquement si vous êtes qualifié et si vous pouvez le faire en toute sécurité. Interdire l'accès aux personnes non protégées. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Évacuer la zone dangereuse. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

### 6.1.2. Pour les secouristes

Utiliser un équipement de protection individuelle.

## 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêchez les fuites dans l'eau/la fosse sceptique/la canalisation ou sur le sol perméable avec les retenues appropriées. En cas de fuite dans l'environnement, informer l'Administration de la protection civile et du secourisme de la République Slovénie (112).

## 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

### 6.3.1. Pour le confinement

Cloisonner les déversements. Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, (sable, terre, vermiculite, terre de diatomées).

### 6.3.2. Pour le nettoyage

Aérer l'endroit. Éviter le rejet dans les égouts, les eaux, les caves ou les espaces fermés. Absorbent la formule avec un matériel inerte (absorbant, sable), mettez-la dans les récipients appropriés et laissez-la dans le collecteur des déchets autorisé. Éliminer conformément à la réglementation locale en vigueur (Voir la section 13).

### 6.3.3. Autres informations

-

## 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir aussi les sections 8 et 13.

## RUBRIQUE 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### 7.1.1. Mesures de protection

##### **Mesures destinées à prévenir les incendies**

Assurez une bonne ventilation.

##### **Mesures destinées à empêcher la production de particules en suspension et de poussières**

Assurer l'aspiration locale (ventilation) là où il y a un risque d'inhalation de vapeurs et d'aérosols.

##### **Mesures de protection de l'environnement**

Ne pas jeter dans les égouts, l'eau de surface et le sol. Après utilisation fermer immédiatement le récipient bien.

#### 7.1.2. Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant le travail. Porter l'équipement de protection individuelle ; v. le chapitre 8. N'inhalez pas les évaporations/fumées ! Prenez soin de votre hygiène personnelle (lavage des mains avant la pause et à la fin du travail). Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Enlever les vêtements pollués et les nettoyer avant de les réutiliser. Avant d'entrer dans les locaux destinés à l'alimentation, déshabiller les vêtements contaminés et l'équipement de protection individuelle.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### 7.2.1. Mesures techniques et conditions de stockage

Stocker conformément aux dispositions locales. Conserver dans un endroit froid, sec et bien aéré. Température de stockage : de +5 °C à 30 °C. Gardez loin de la nourriture, des boissons et de la nourriture pour les animaux. Tenir hors de portée des enfants.

#### 7.2.2. Matériaux d'emballage

A conserver uniquement dans son emballage d'origine.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au

Règlement (CE) No. 1907/2006

... suite de la page précédente

Dénomination commerciale: **MICROFLY**

Date d'établissement: **2.2.2018** · Date de révision: **8.3.2018** · Version: **2**

## 7.2.3. Exigences relatives à l'espace de stockage et aux récipients

Fermez bien les récipients ouverts et posez-les en position verticale pour prévenir toutes fuites. Ne pas conserver dans un emballage non étiqueté. Le plancher de l'espace où la préparation est stockée doit être étanche et doit endiguer le déversement du liquide.

## 7.2.4. Classe de stockage

-

## 7.2.5. Informations supplémentaires sur les conditions de stockage

-

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

### **Recommandations**

-

### **Solutions spécifiques à un secteur industriel**

-

## **RUBRIQUE 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### 8.1.1. Valeurs limites d'exposition professionnelle

Aucune donnée

#### 8.1.2. Informations sur les procédures de suivi

BS EN 14042:2003, Titre : Atmosphères des lieux de travail. Guide pour l'application et l'utilisation de procédures et de dispositifs permettant d'évaluer l'exposition aux agents chimiques et biologiques

#### 8.1.3. valeurs DNEL

Aucune donnée

#### 8.1.4. valeurs PNEC

Aucune donnée

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### 8.2.1. Contrôles techniques appropriés

##### **Mesures destinées à éviter l'exposition à la substance ou au mélange au cours des utilisations identifiées**

Ne pas inhaler de vapeurs/aérosols. Prenez soins de l'hygiène personnelle – lavez-vous les mains avant la pause et à la fin du travail. Manipulez conformément à la bonne hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant le travail. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

##### **Mesures organisationnelles destinées à éviter l'exposition**

Ôter immédiatement les vêtements contaminés et les nettoyer avant toute réutilisation. Assurer l'équipement de lavage oculaire et les douches d'eau.

##### **Mesures techniques destinées à éviter l'exposition**

Prenez soin de la bonne ventilation et de l'évacuation locale des vapeurs aux endroits avec une concentration élevée. À conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

#### 8.2.2. Équipement de protection individuelle

##### **Protection des yeux/du visage**

Lunettes de protection avec la protection de côté (EN 166).

##### **Protection des mains**

Gants de protection (EN 374). Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter. Respecter les instructions du fabricant relatives à l'utilisation, au stockage, à l'entretien et au remplacement des gants. Les gants doivent être remplacés immédiatement s'ils montrent des dommages ou si les premiers signes d'usures apparaissent. Le choix des gants appropriés ne dépend pas uniquement du matériau, mais aussi des autres critères de qualité qui varient de fabricant en fabricant.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au

Règlement (CE) No. 1907/2006

... suite de la page précédente

Dénomination commerciale: **MICROFLY**

Date d'établissement: **2.2.2018** · Date de révision: **8.3.2018** · Version: **2**

## Protection de la peau

Vêtement de protection en coton et chaussures qui couvrent tout le pied (EN ISO 13688, EN ISO 20345).

## Protection respiratoire

Utilisez la protection pour les voies respiratoires en cas de ventilation insuffisante. Le masque de protection (EN 136) ou le demi-masque (EN 140) avec le filtre A (EN 14387).

## Dangers thermiques

-

### 8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

#### Mesures destinées à éviter l'exposition à la substance ou au mélange

Vérifier les émissions dans les systèmes de ventilation ou le matériau de fabrication et assurer qu'elles sont conformes aux exigences relatives à la protection de l'environnement.

#### Mesures techniques destinées à éviter l'exposition

Empêcher la pénétration dans les cours d'eau, les égouts ou les eaux souterraines.

## RUBRIQUE 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

-	<b>État physique:</b>	liquide
-	<b>Couleur:</b>	brun
-	<b>Odeur:</b>	typique

### Données nécessaires pour la santé des employés, la sécurité et l'environnement

-	<b>pH</b>	Aucune donnée
-	<b>Point de fusion/point de congélation</b>	Aucune donnée
-	<b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b>	Aucune donnée
-	<b>Point d'éclair</b>	Aucune donnée
-	<b>Taux d'évaporation</b>	Aucune donnée
-	<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Aucune donnée
-	<b>Limites d'explosibilité</b>	Aucune donnée
-	<b>Pression de vapeur</b>	Aucune donnée
-	<b>Densité de vapeur</b>	Aucune donnée
-	<b>Densité</b>	<b>la densité:</b> 1,06 g/cm <sup>3</sup> a 20 °C
-	<b>Solubilité</b>	<b>l'eau:</b> soluble
-	<b>Coefficient de partage</b>	<b>Log Pow:</b> 5,3 – 5,6 a 25 °C
-	<b>Auto-inflammabilité</b>	Aucune donnée
-	<b>Température de décomposition</b>	Aucune donnée
-	<b>Viscosité</b>	Aucune donnée
-	<b>Propriétés explosives</b>	Aucune donnée
-	<b>Pouvoir comburant</b>	Aucune donnée

### 9.2. Autres informations

-	<b>Notions:</b>	
---	-----------------	--

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au

Règlement (CE) No. 1907/2006

... suite de la page précédente

Dénomination commerciale: **MICROFLY**

Date d'établissement: **2.2.2018** · Date de révision: **8.3.2018** · Version: **2**

## RUBRIQUE 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1. Réactivité

Stable dans les conditions de transport et de stockage recommandées.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable à l'usage normal et si le mode d'emploi/conduite/stockage est respecté (voir le point 7).

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation et si les instructions d'utilisation et de stockage sont respectées.

### 10.4. Conditions à éviter

Protéger contre l'accumulation de charges électriques. A protéger de la chaleur, des rayons directs du soleil, des flammes et des étincelles.

### 10.5. Matières incompatibles

Non renseigné.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Les gaz qui nuisent à la santé se dégagent pendant la combustion/l'explosion.

## RUBRIQUE 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### 11.1.1. Toxicité aiguë

##### Pour les ingrédients

Nom	type d'exposition	Type	Espèce	Temps	Valeur	méthode	Notes
Cyperméthrine (cis/trans 40/60) (52315-07-8)	par voie orale	LD50	rat		250 mg/kg		
Cyperméthrine (cis/trans 40/60) (52315-07-8)	par voie cutanée (peau)	LD <sub>50</sub>	rat		> 2000 mg/kg		
Cyperméthrine (cis/trans 40/60) (52315-07-8)	par inhalation	LC <sub>50</sub>	rat	4 h	3,28 mg/l		

##### Informations complémentaires

Nuisible à la santé en cas d'ingestion.

Mécanisme d'action de la substance active : la cyperméthrine (pyréthriinoïde) agit sur le système nerveux central et périphérique au niveau des membranes neuronales (fermeture des canaux sodiques).

#### 11.1.2. Corrosion/irritation de la peau, lésions oculaires graves/irritation oculaire, danger par aspiration

##### Informations complémentaires

Le produit n'est pas classifié comme irritant pour la peau et les yeux.

#### 11.1.3. Sensibilisation respiratoire ou cutanée

##### Informations complémentaires

Non classifié comme produit chimique sensibilisants.

#### 11.1.4. Cancérogène, mutagène, toxicité pour la reproduction

##### Cancérogénité

Aucune donnée

##### Effets mutagènes

Aucune donnée

##### Toxicité pour la reproduction

Aucune donnée



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au

Règlement (CE) No. 1907/2006

... suite de la page précédente

Dénomination commerciale: **MICROFLY**

Date d'établissement: **2.2.2018** · Date de révision: **8.3.2018** · Version: **2**

## Résumé de l'évaluation des propriétés CMR

La substance chimique n'est pas classifiée comme cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction.

### 11.1.5. Toxicité pour certains organes cibles

#### Informations complémentaires

STOT RE (exposition répétée) : non classé. STOT SE (exposition unique): non classé.

### 11.1.6. Danger par aspiration

#### Informations complémentaires

Toxicité par aspiration: non classé.

## RUBRIQUE 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### 12.1. Toxicité

#### 12.1.1. Toxicité aiguë

##### Pour les ingrédients

Composant (CAS)	Type	Valeur	Temps d'exposition	Espèce	Organisme	Méthode	Notes
Cyperméthrine (cis/trans 40/60) (52315-07-8)	LC <sub>50</sub>	0,00283 mg/L	96 h		poisson		
	EC <sub>50</sub>	0,00471 mg/L	48 h		daphnie <i>Daphnia magna</i>		

#### 12.1.2. Toxicité chronique

Aucune donnée

### 12.2. Persistance et dégradabilité

#### 12.2.1. Dégradation abiotique, Élimination physique et photochimique

Aucune donnée

#### 12.2.2. Biodégradation

Aucune donnée

#### Informations complémentaires

Non facilement biodégradable.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

#### 12.3.1. Coefficient de partage

##### Pour le produit

médium	Valeur	Température	pH	Concentration	méthode
Log Pow	5,3 – 5,6	25 °C			

#### 12.3.2. Facteur de bioconcentration

##### Pour le produit

Espèce	organisme	Valeur	Durée	Résultat	méthode	Notes
BCF		1204				mg/l

### 12.4. Mobilité dans le sol

#### 12.4.1. Répartition connue ou prévisible entre les différents compartiments de l'environnement

Aucune donnée

#### 12.4.2. Tension superficielle

Aucune donnée

#### 12.4.3. Adsorption / désorption

Aucune donnée

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au

Règlement (CE) No. 1907/2006

... suite de la page précédente

Dénomination commerciale: **MICROFLY**

Date d'établissement: **2.2.2018** · Date de révision: **8.3.2018** · Version: **2**

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

L'évaluation n'est pas faite.

## 12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée

## 12.7. Informations supplémentaires

### Pour le produit

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Ne pas permettre le déversement dans les nappes phréatiques, dans les cours d'eau ou dans la canalisation.

## RUBRIQUE 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### 13.1.1. Élimination du produit/de l'emballage

##### Procédé de destruction du produit ou des résidus

Réutiliser ou recycler si possible. Prévenir tous déversements ou fuites dans les égouts/la canalisation. Laissez dans le collecteur/déménageur/processeur autorisé des déchets dangereux.

##### - Codes de déchets/dénominations des déchets conformément à la LoW

07 04 13\* - déchets solides contenant des substances dangereuses

16 03 05\* - déchets d'origine organique contenant des substances dangereuses

##### Procédé de traitement des emballages usagés

Éliminer conformément au Règlement sur la gestion des déchets d'emballage. L'emballage non nettoyé correspond aux déchets dangereux – traiter de la même façon que les déchets de préparation. En petites quantités, le produit peut être éliminé avec les ordures ménagères. Grande quantités: L'emballage complètement vidé doit être confié au collecteur autorisé des déchets.

#### 13.1.2. Informations pertinentes pour le traitement des déchets

Élimination conformément au règlement relatif à la gestion des déchets. Il est préférable de recycler que d'éliminer et d'incinérer.

#### 13.1.3. Informations pertinentes pour l'évacuation des eaux usées

-

#### 13.1.4. Autres recommandations d'élimination

-

## RUBRIQUE 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### 14.1. Numéro ONU

UN 3082

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.  
(Cyperméthrine (cis/trans 40/60))

IMDG: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Cypermethrin (cis/trans 40/60))

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

9

### 14.4. Groupe d'emballage

III



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au

Règlement (CE) No. 1907/2006

... suite de la page précédente

Dénomination commerciale: **MICROFLY**

Date d'établissement: **2.2.2018** · Date de révision: **8.3.2018** · Version: **2**

## 14.5. Dangers pour l'environnement

Étiquetage supplémentaire : DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

IMDG: MARINE POLLUTANT

## 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

### Quantités limitées

5 L

### Restrictions dans les tunnels

(-)

### IMDG EmS

F-A, S-F

## 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

-

## RUBRIQUE 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Règlement (CE) n o 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)

#### 15.1.1. COV - Directive 2004/42/CE

non applicable

#### 15.1.2. Des instructions spéciales

Respecter la réglementation relative à l'emploi et à la protection contre les substances dangereuses pour les jeunes, les femmes enceintes et les femmes allaitantes.

Catégorie Seveso: 9i

Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XVII: restrictions: 3.

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

La sécurité chimique n'est pas disponible.

## RUBRIQUE 16. AUTRES INFORMATIONS

### Modifications des Fiches de Données de Sécurité

Les modifications nécessaires ont été apportées par rapport à la version précédente.

### Source de données principales utilisées dans la fiche de données

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ, MICROFLY, Bleu Line s.r.l., 01.10.2017, version 9

Dénomination commerciale: **MICROFLY**

Date d'établissement: **2.2.2018** · Date de révision: **8.3.2018** · Version: **2**

## Texte des phrases H visées au point 3

- H301 Toxique en cas d'ingestion.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H311 Toxique par contact cutané.
- H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H318 Provoque des lésions oculaires graves.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H331 Toxique par inhalation.
- H332 Nocif par inhalation.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



- Étiquetage correct du produit assuré
- Conforme à la législation locale
- Classification correcte du produit assurée
- Informations relatives au transport assurées

© BENS Consulting | [www.bens-consulting.com](http://www.bens-consulting.com)

Les informations contenues dans la présente fiche correspondent à l'état actuel de nos connaissances et expériences et concernent le produit en état de fourniture/livraison. Elle n'ont d'autre but que de décrire notre produit par rapport aux exigences de sécurité. Les citations ne sont aucun